

Communiqué de **Presse**

Commission permanente du 22 février 2021

La commission permanente du Conseil départemental s'est réunie hier en visio conférence, sous la présidence d'Alain Lassus. Les conseillers départementaux ont examiné et approuvé 27 rapports afin de construire l'avenir et le bien-vivre des Nivernais.

Les conseillers départementaux se sont prononcés sur une subvention exceptionnelle de **10 000€** à l'Association Nivernaise d'Accueil et de Réinsertion (ANAR) dans le cadre du dispositif de plan de relance régional, soutien aux acteurs associatifs impactés par la crise sanitaire et économique.

Les élus ont acté le soutien aux 3 missions locales, à titre d'avance et dans le cadre du fonds départemental d'aide aux jeunes 2021 :

- Mission locale Nevers Sud Nivernais : 15000,00 €**
- Mission locale Bourgogne Nivernaise : 10400,00 €**
- Mission locale Pays Nivernais Morvan : 7800,00 €**

Ainsi que qu'une subvention, à titre d'avance dans le cadre de l'aide à l'accompagnement socioprofessionnels 2021 :

- Mission locale Nevers Sud Nivernais : 25000,00 €**
- Mission locale Bourgogne Nivernaise : 25000,00 €**
- Mission locale Pays Nivernais Morvan : 25000,00 €**

Dans le cadre de sa politique agricole et ses compétences en matière d'action sociale, les conseillers départementaux ont statué sur l'expérimentation de la distribution de steaks hachés IGP Charolais de Bourgogne aux bénéficiaires des Restos du Cœur de la Nièvre. Cette action mobilisera **22 881,60€** de crédits de fonctionnement.

La Commission permanente a voté la mise en place de la marque de valorisation territoriale « La belle Nièvre ».

A également été statué les modalités d'attribution des aides en faveur des 1 272 collégiens boursiers demi-pensionnaire qui bénéficient de manière régulière des services de restauration scolaire au sein des collèges nivernais, pour un montant global de **87 300 €** sur l'année scolaire 2020/2021.

Les élus ont acté sur le principe de subvention aux collèges et associations qui œuvrent pour les projets éducatifs :

COLLEGE / ASSOCIATION	PROJET	MONTANT PROPOSÉ EN CP
ASSOCIATION TOMBOLO PRESSES	RAVISIUS TEXTOR	2 500 €
COLLÈGE ADAM BILLAUT	SOUFFLE !	1 000 €
LES PETITS DEBROUILLARDS GRAND EST	MEDIATION SCIENTIFIQUE AUPRES DES JEUNES DECROCHEURS	1 500 €
ASSOCIATION SPORTIVE DE LA CITE SCOLAIRE LE MONT CHATELET	ACTIVITÉ PÉTANQUE	400 €
TOTAL		5 400 €

Concernant le développement des activités de pleine nature (PDESI), la commission a attribué deux subventions de fonctionnement :

- **7500€ au Comité départemental de randonnée pédestre (CDRP)** pour le balisage d'itinéraires de randonnée pédestre,
- **2089€ à l'association Inter-Parcs du Massif Central (IPAMAC)** pour l'animation du comité d'itinéraire de la Grande Traversée du Massif Central à VTT (GTMC-VTT)

Dans le cadre de sa politique de convention de partenariat avec l'association La Charité Basket 58, les élus ont voté le versement d'un acompte d'un montant de **50 000 €**, et d'une aide individuelle à un sportif de haut niveau pour un montant de **500 €**.

Les conseillers départementaux ont validé les termes de la convention financière en investissement 2020-2021 de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH RU) sur le centre-bourg de Luzy portée par la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan, à hauteur de **13 031€** maximum au titre du suivi-animation et de **23 000€** maximum au titre des travaux de rénovation des particuliers.

Durant cette commission permanente a également été statué l'avenant de clôture au titre de la dernière année de mise en œuvre du contrat-cadre de partenariat du Département avec la Communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs. À ce titre, le soutien du Département aux projets du territoire «Morvan Sommets et Grands Lacs» s'établit à **345 519,81€ en investissement**.

Les élus ont approuvé les modalités financières d'accompagnement du territoire de développement Clamecy Vallée de l'Yonne, intégrant les Communautés de communes Haut Nivernais Val d'Yonne et Tannay Brinon Corbigny, pour l'année 2020. Celles-ci font l'objet des avenants de clôture aux contrats-cadres de partenariat 2018-2020. À ce titre, le soutien financier global du Département aux deux territoires s'élève à **246 111 euros** pour la communauté de communes Haut Nivernais Val d'Yonne et à **195 365 euros** pour la communauté de communes Tannay Brinon Corbigny.

Ainsi que l'avenant de clôture au titre de la dernière année de mise en œuvre du contrat-cadre de partenariat du Département avec la Communauté de communes Nivernais Bourbonnais. À ce titre, le soutien du Département aux projets du territoire «Nivernais Bourbonnais» s'établit à **73 808 € en investissement**.

Le Conseil départemental de la Nièvre souhaite communiquer à la presse les sommes allouées pour confirmer et affirmer son rôle de proximité, comme partenaire essentiel du développement du territoire.

Contacts :

Stéphane Jean-Baptiste / Directeur de cabinet du président / 06 71 64 72 94

Christine Vincent / Chargée de rédaction / 03 58 57 05 39

